



LÉGISLATURE 2020-2025  
DÉLIBÉRATION PR-1567 II  
SÉANCE DU 16 MAI 2023

**Crédit de 75 000 francs destiné aux travaux d'installation du nouvel équipement RFID des Bibliothèques municipales (PR-1567 II)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

par 54 oui et 10 abstentions

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 75 000 francs destiné aux travaux d'installation du nouvel équipement RFID des Bibliothèques municipales.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 75 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2024 à 2033.

---

Certifié conforme :

La Secrétaire:

Yasmine Menétrey

La Présidente:

Uzma Khamis Vannini